

Mont de Marsan, le 03 avril 2023
N°111/ARM/BA118/ESCA 1C.118

Le colonel Jean-Michel-Herpin
Commandant la base aérienne 118

à

Madame la Préfète des Landes
Direction départemental des territoires

OBJET : demande d'autorisation de destruction d'animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne.
ANNEXE : une annexe.
P. JOINTE : demande de dérogation.

Au titre de l'article 9 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser la section de prévention du péril animalier à procéder à la destruction de certaines espèces protégées d'oiseaux sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

Conformément à la circulaire n°2008-01 du 21 janvier 2008 vous trouverez en annexe 1 les informations nécessaires à l'instruction et à l'octroi des dérogations pour la destruction des espèces protégées suivantes :

- faucon crécerelle ;
- milan noir ;
- buse-variable ;
- héron garde bœuf ;
- héron cendré.


Colonel Jean-Michel HERPIN
Commandant la base aérienne 118. Colonel Rozanoff

ANNEXE I

1. NATURE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le site de Mont-de-Marsan abrite un biotope d'oiseaux protégés varié. Ce spectre de volatiles, qui cohabitent avec les autres espèces présentes, est un facteur supplémentaire de risque pour les avions et les équipages qui manœuvrent à proximité de la base aérienne 118.

De plus, la section de prévention du péril animalier utilise des oiseaux de haut vol comme oiseau de fauconnerie afin d'effaroucher et de prédateur les oiseaux présents sur la base et dangereux pour la sécurité aérienne. Cette ressource naturelle, des plus efficaces, n'en demeure pas moins incapable de distinguer les espèces protégées des autres volatiles au sein d'un groupe.

2. ESPÈCES RENCONTRÉES

La répartition des espèces concernées est évaluée de la manière suivante (estimation-annuelle).

Nombre de prélèvements annuel par espèce (demandé) avec une estimation dans le cas de capture accidentel par les rapaces de fauconnerie ou par tir si l'évolution de la situation faunistique l'exige.

Espèce soumise à quota :

- faucon crécerelle : 5 individus ;
- milan-noir : 5 individus ;
- buse variable : 4 individus ;
- héron cendré : 2 individus ;
- héron garde bœuf : 8 individus .

Le nombre de prélèvement est fonction du nombre d'oiseaux observés sur l'année.

3. DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

Les moyens employés dans le cadre de la lutte contre le péril animalier, dans l'ordre d'efficacité, sont les suivants :

En prévention :

- gestion appropriée de l'environnement naturel de la base ;
- (suppression et contrôle des cultures AOT1, suppression des couverts et arbres de la plateforme, fauchages des cultures) ;
- plan de fauchage ;
- suppression des abris propices à la nidification sur la base.

En Protection :

- moyens acoustiques et pyrotechniques d'effarouchement (fusée-crépitantes, détonantes) ;
- torche laser ;
- moyen de destruction (fusil-calibre 12) ;
- oiseau de chasse au vol hors période de mue.

¹ Autorisation d'Occupation Temporaire

4. PERSONNEL DE LA SECTION DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER

- ouvrier d'état G7 M. Aurélien Caron – chef de la SPPA ;
- ouvrier d'état G VI M. Jean-François Brault - adjoint-chef de la SPPA ;
- sergent Fabrice Incana ;
- caporal-chef Aurélien Biarnes ;
- caporal-chef Charly Gaborit ;
- caporal Bryan Dupau.

Le personnel de la section est détenteur du permis de chasse valide pour l'année en cours.

Tous sont habilités au prélèvement par armes à feu et /ou capture (piégeur).

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- MONSIEUR LE COMMANDANT DE LA BASE AERIENNE 118
- MADAME LA PRÉFÈTE DES LANDES

COPIE :

- ARCHIVES

N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Colonel jean-michel Herpin BA 118
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 1046..... Rue ..Avenue du colonel Rozanoff.....
 Commune ..Mont de marsan.....
 Code postal 40000.....
 Nature des activités : Base aérienne militaire.....
 Qualification : Commandant de la Base aérienne Militaire de Mont de marsan.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Falco tinnunculus Faucon crecerelle	5	Les faucons crécerelle viennent régulièrement sur la plateforme pour se nourrir de micro-mammifères et d'insectes qu'ils chassent en vol stationnaire et sont particulièrement dangereux pour la circulation aérienne.
B2 Buteo buteo Buse variable		Les buses sont présentes sur la plateforme toute l'année. Elles viennent chercher les courants d'air chaud au dessus de la piste d'aviation; elles sont insensibles au moyens d'effarouchement traditionnels.
B3 Bubulcus ibis Heron garde-boeufs	8	Les hérons garde-boeufs sont présents sur la plateforme surtout lors du fauchage. Ils suivent le tracteur pour se nourrir et sont particulièrement dangereux lors de la fauche des bords de piste.
B4 Ardea cinerea Heron-cendré		Les Hérons viennent se nourrir sur la drop-zone juste à coté de la piste de décollage cette zone est très riche en micro-mammifères, il est très difficile de les faire partir.
B5 Milvus migrans Milan noir	5	Les milans noir sont présents sur la plateforme pendant leurs migrations, ils viennent chercher les courants d'air chaud au dessus de la piste d'aviation. Ils sont insensibles aux moyens d'effarouchement traditionnels.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La destruction d'espèces protégées ne se fera qu'en cas d'atteinte avérée et immédiate à la sécurité aérienne.....

Suite sur papier libre sur la base aérienne de Mont de marsan

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés : ...
a. l'équarrifrage	<input type="checkbox"/>	
Capture temporaire	<input checked="" type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : ...		

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Les oiseaux pourront être relâchés très rapidement après leur capture par les oiseaux de fauconnerie

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser : Capture par rapaces de fauconnerie
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : Les rapaces de fauconnerie peuvent blesser mortellement leurs proies avant notre intervention (rapaces utilisés pour la chasse au vol)
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : Tir de destruction en cas d'extrême nécessité avec fusil de chasse (cal 12)
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser : Rapaces utilisés pour la chasse au vol
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser : (torche laser d'effarouchement)
Utilisation d'émissions sonores Préciser : Utilisation d'un effaroucheur accoustique (cris de détresse des animaux)
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : Utilisation de fusées crépitantes, cartouches anti-péris aviaire, cartouches double détonation.
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser : BIA gestion de la faune sauvage, BTS gestion et protection de la nature
Autre formation Préciser : Permis de chasse et formation piégeur pour tous le personnel

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Toute l'année
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Aquitaine
Départements : Landes
Cantons :
Communes : Mont de Marsan

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

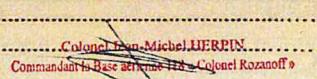
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Aucun bilan antérieur

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu le 10 janvier pour l'année antérieure

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Mont de Marsan
le 28/03/2023
Votre signature 
Colonel Jean Michel LIERPIN
Commandant la Base aérienne 112 à Colomiers
Colonel Rozanoff